

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Le 04 Avril 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 29 Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, SANS, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

M. CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller M <sup>al</sup>
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme QUILLET	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. SEGUIN, DALCIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

**RAPPORTEUR** : Murielle GARRIGOU

**380- OBJET** : Attribution de subvention 2024 à LOGEA

- Considérant l'opportunité d'attribuer une subvention de fonctionnement et le cas échéant une subvention conditionnelle à divers organismes ou associations pour favoriser leur intervention dans les domaines culturel, festif, sportif ou social,
- Considérant que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires des subventions municipales ne peuvent prendre part au vote,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 avril 2024,
- Sur proposition de M. le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ D'attribuer au titre de l'exercice 2024, une subvention ordinaire d'un montant de **30 000 €** à LOGEA,
- ☞ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2024 de la commune.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20240404-380-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 05/04/2024



Pour copie conforme  
Le Maire

**Bernard GUIRAUD**